

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 25 ET 26 MAI 2020Point 6 de l'ordre du jour**Adhésion à Option Gruyère Association intercommunale
pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère : adoption des statuts****I. Message rédigé par Option Gruyère à l'intention des communes du district****1. Option Gruyère**

Option Gruyère est le signal d'une dynamique régionale. Avec la culture, l'enfance et la jeunesse comme ambassadrices, elle ambitionne la création et la valorisation de réseaux à l'échelle de ses régions, du district et du canton.

Un-e coordinateur-trice régional-e aura la mission de réunir, de fédérer et de tisser des liens avec des partenaires multiples, dont les milieux de l'économie et du tourisme. Une vision globale, une planification régionale, des ressources complémentaires, des échanges de compétences et des idées novatrices qui profilent la Gruyère comme un pôle régional. Option Gruyère existe par et avec chacune des communes qui contribuent à faire la Gruyère en apportant ses spécificités, sa diversité et son expérience.

La portée de l'association est multiple et touche l'ensemble de la population avec l'enfance, la jeunesse et la culture ; des secteurs qu'il n'est pas toujours évident de quantifier ou d'évaluer, et qui sont pourtant primordiaux dans notre société. Investir pour l'enfance et la jeunesse rapporte, investir pour la culture rapporte également.

L'enfance, la jeunesse et la culture sont des liants. Les réunir en une association intercommunale est une évidence à l'heure où on va leur confier non seulement la Gruyère et le monde de demain, mais également la responsabilité des moyens à évaluer, redéfinir et mettre en œuvre pour y parvenir. La culture est un ferment, celle de notre éducation, de notre mode de penser et de fonctionner, d'interagir et d'assurer le bien-être commun. Dans notre société multiculturelle et intergénérationnelle, c'est une chance unique, l'option à ne pas manquer.

CULTURE CONCERTATION **JEUNESSE** IMPULSION **PLANIFICATION** ENCADREMENT
GRUYÈRE VISION
COORDINATION **CRÉATION** AGENDA **ENFANCE** TOURISME **PATRIMOINE** ÉCONOMIE
SOUTIEN FAMILLE

2. La régionalisation

La régionalisation incarne la mise en place d'un réseau d'échanges et de synergies efficace. Se retrouver pour planifier, organiser ou échanger fait émerger des préoccupations et des intérêts multiples et communs. Pour y parvenir, quelques axes sont proposés :

- développer le sentiment d'appartenance à une région et fédérer autour d'une identité forte ;
- collaborer, développer, échanger et partager entre partenaires ;
- coopérer entre différents secteurs (économie, tourisme, sport, social, ...) ;
- faciliter l'accès à la culture et sa diffusion ;
- impliquer l'enfance et la jeunesse dans les réflexions de société ;
- communiquer.

Des exemples de régionalisation

www.bulletedeculture.ch un agenda régional en ligne
www.labilletterie.ch une billetterie régionale en ligne

Fonds culturel Riviera ; 10 communes, env. 80'000 h
Contribution 2018, CHF 3'740'000.-, soit CHF 46,50/h

Région de Nyon ; 42 communes, env. 100'000 h
Mobilité / Territoire / Environnement / Économie / Tourisme / Culture / Sport
Budget 2019, CHF 11'248'947.- dont CHF 625'786.- pour la culture (5,5 %)

Région Yverdon-les-Bains ; processus en cours
Prix culturel régional, agenda régional EMOI.CH

Des chiffres indicatifs

L'État de Fribourg ; 7 districts, 318'514 h
Contribution 2018 pour la culture, CHF 4'050'000.-
85 % pour la création, 15 % pour les animations culturelles

L'Agglo Fribourg ; 10 communes, env. 80'000 h
Contribution 2018 pour la culture, CHF 2'329'900.-

La Loterie Romande ; organe de répartition Fribourg
Contribution 2018 pour la culture, CHF 7'623'991.-

3. L'enfance et la jeunesse

Option Gruyère identifie les défis en matière d'enfance et de jeunesse en concertation avec les communes du district et développe une politique de l'enfance et de la jeunesse dans sa globalité, en conformité avec les enjeux actuels.

Elle soutient la création de projets favorisant l'engagement social, l'intégration, l'insertion professionnelle et la participation civique des enfants et des jeunes. Tout en les considérant comme des acteurs capables de s'engager et de s'exprimer sur les sujets qui les concernent, elle promeut pour et avec eux un cadre de vie épanouissant et stimulant afin qu'ils deviennent des citoyens autonomes et responsables.

Une mesure proposée, FriTime – www.fritime.ch

Option Gruyère apporte un soutien aux communes en amenant des solutions régionales liées à la jeunesse. Des programmes du type FriTime peuvent être développés en régions, avec l'impulsion et le soutien de professionnels. L'association est complémentaire aux actions des communes, autant

que partenaire des Sociétés des Jeunesses et du futur Conseil des jeunes. FriTime est un excellent moyen pour :

- mettre sur pied des activités ouvertes et gratuites impliquant le tissu associatif local ;
- mettre à disposition des espaces de rencontre (salles de sport, salles communales, ...) ;
- élaborer un calendrier d'activités ;
- bénéficier de l'octroi d'une subvention cantonale ;
- offrir des activités ouvertes et des possibilités de découvertes aux jeunes ;
- créer une vitrine pour les sociétés locales et favoriser les synergies entre elles ;
- valoriser le bénévolat et l'engagement social ;
- diminuer le zonage.

Dans le canton, FriTime est présent à Belfaux, Belmont-Broye, Bulle, Châtonnaye, Cugy, Gibloux, Hauterive, Kerzers-Chiètres, Le Glèbe, Marly, Matran, Mézières, Montagny, Murten-Morat, Neyruz, Schmiten, Ursy et Villars-sur-Glâne.

L'accueil extrafamilial de jour

Option Gruyère est fondamentale pour assurer l'élaboration et l'harmonisation de la politique tarifaire pour les structures d'accueil extrafamilial de jour (crèches) conformément aux dispositions légales, notamment la Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour du 9 juin 2011 (LStE) et son Règlement d'exécution. Cette nouvelle base juridique permet aux communes de ne pas porter seules la gestion de ce dossier complexe. Ses apports, essentiels, sont :

- harmonisation des conditions de subventionnement ;
- grille de référence unique pour l'ensemble des crèches de toutes les communes ;
- libre choix des structures pour tous les parents ;
- règlement intercommunal relatif aux subventions communales des structures d'accueil extrafamilial de jour ;
- règlement de portée générale porté par une association intercommunale (obligation).

Quelques chiffres

La population du district de la Gruyère est jeune ; 23 % environ des habitants a moins de 20 ans et 51 % moins de 40 ans.

Statistiques de la population en Gruyère ; 56'837 habitants (février 2020)

Les classes d'âges (statistiques 2018) ;	0 à 9 ans	11,5 %
	10 à 19 ans	11,3 %
	20 à 39 ans	28,5 %
	40 à 64 ans	33,5 %
	plus de 65 ans	15,2 %

Le Service de la jeunesse de Bulle est la seule structure communale en Gruyère. En 2019, son budget est de CHF 730'000.-.

- Accueil pour adolescents : 20 % viennent d'une autre commune de la Gruyère
2018, 2400 passages
- 2 TSHM* : 40 % des jeunes accompagnés viennent d'une autre commune de la Gruyère
2018, 65 accompagnements
* Travailleur Social Hors Murs

- Permanence-emploi : 50 % des jeunes habitent dans une autre commune
2018, 270 passages

Maison verte (Bonheur des Touptis, 2017) :

- 1304 visites Bulle, 1024 visites autres communes du district, 275 visites autres districts

Un sondage effectué auprès des communes de la Gruyère en automne 2019 a relevé que celles-ci souhaitent des lieux de rencontre (52 %) et plus de coordination (20 %).

La mission d'Option Gruyère n'est pas d'augmenter les moyens de Bulle, à la fois chef-lieu et centre-
fort, mais bien de développer en parallèle des apports dans les régions. L'expérience et les
compétences du centre sont une richesse et un atout qui profiteront aux communes dans les
programmes à mettre en place.

4. La culture

La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles.

Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

Une politique culturelle peut être considérée comme l'ensemble des ressources et des mesures que se donne une collectivité publique pour concrétiser des objectifs d'impacts donnés en matière de développement culturel durable. De nos jours, les synergies entre les politiques publiques sont de plus en plus encouragées. Des collaborations entre dicastères (formation, social, enfance et jeunesse, santé, infrastructures, tourisme, économie) sont vivement recommandées de manière à proposer une approche intégrée de la culture.

Les moyens

Favoriser la culture professionnelle en Gruyère et sa diffusion.

Favoriser des projets d'envergure régionale.

Favoriser les réseaux, les liens entre partenaires et les échanges de compétences.

Créer des synergies avec l'économie et le tourisme.

Trouver des financements complémentaires par les fonds régionaux pour la culture, l'enfance et la jeunesse.

Travailler en concertation avec les communes et en complémentarité avec elles.

Impliquer la population dans les projets et dynamiser la médiation culturelle et les actions participatives au sein des institutions.

Engager un-e coordinateur-trice régional-e pour initier, coordonner et entretenir une vision et une dynamique en Gruyère.

Quelques pistes

Des projets artistiques ; des créations en lien avec des lieux, la nature, des éléments du patrimoine bâti ou naturel, ...

Des lieux pour les artistes et les publics ; des résidences d'artistes pour créer et/ou exposer, des espaces alternatifs d'expression, des centres interactifs de médiation, ...

Un encouragement aux artistes ; une Artothèque (achats d'œuvres) pour valoriser le travail des artistes et le mettre à la disposition du public par des prêts, ...

Un pôle culturel régional ; les arts de la rue (théâtre, danse, mime, cirque, musique) ou le street art par exemple.

L'accès à la culture ; pour les publics, les populations, par l'intégration, la mixité, l'urbanisation, le développement durable, la digitalisation (applications, services online, jeux, ...).

Des impacts

Développement à long terme de la création artistique régionale.

Démocratie et participation culturelle, diversité culturelle et cohésion sociale, augmentation du niveau de satisfaction de la population.

Connexions (inter)nationales et échanges.

Attractivité touristique et marketing urbain, dynamique économique et créative.

Patrimoine et traditions vivantes

Valoriser la richesse et la diversité des traditions vivantes en leur donnant un nouveau souffle.

Entretenir le patrimoine musical populaire des chœurs et des fanfares pour les intégrer dans une vision contemporaine et créatrice.

Développer des pistes novatrices pour diffuser et présenter les musiques.

Évaluer le patrimoine bâti, ancien ou contemporain, et imaginer des synergies entre les propriétaires, les utilisateurs et les publics pour le valoriser.

Se réapproprié un imaginaire gruyérien et ses représentations.

Porter un regard ludique et détaché sur ce qui nous entoure.

5. Une association intercommunale

Option Gruyère pose un cadre pour définir les politiques régionales pour la culture, de l'enfance et de la jeunesse.

Elle organise la gouvernance culturelle régionale et la mise en place de critères.

Elle assure une base juridique pour asseoir la politique tarifaire pour les structures d'accueil extrafamilial de jour et son Règlement d'application.

Elle assure la coordination régionale pour répondre aux exigences légales envers les communes.

Un-e coordinateur-trice régional-e assure une vision globale en lien avec les divers intervenants.

Les buts

- planification et organisation des politiques régionales pour la culture, de l'enfance et de la jeunesse ;
- communication et diffusion des activités régionales ;
- création de réseaux entre partenaires ;
- coordination de la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements ;
- soutien à la création artistique professionnelle régionale et sa diffusion ;
- soutien aux projets et événements culturels d'importance régionale, dont la Saison culturelle CO2 ;

- soutien aux projets et activités de l'enfance et de la jeunesse ;
- élaboration et harmonisation de la politique tarifaire de l'accueil extrafamilial de jour ;
- coordination des activités des associations ou collectivités actives dans les domaines de la culture, de l'enfance et de la jeunesse.

Les organes

- Assemblée des délégués ;
- Comité de direction ;
- Commission pour la culture ;
- Commission de l'enfance et de la jeunesse ;
- Commission financière.

Les statuts

Après la présentation aux communes le 11 septembre 2019 à Bulle, les statuts ont été ajustés en prévision de l'introduction au 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle loi sur les finances communales. Les principaux ajouts sont la Commission financière dans les organes de l'association, rendue obligatoire, et la nomination d'un·e administrateur·trice des finances ; ce poste pourra être assuré par le·la coordinateur·trice régional·e, sans surcharge pour la structure. Un autre complément est l'inscription de la contribution annuelle globale de CHF 10.- par habitant la première année, selon le souhait exprimé par la majorité des communes sondées en octobre 2019.

Le cadre budgétaire

Option Gruyère investit pour l'avenir.

Elle tisse des réseaux pour impliquer financièrement et stratégiquement des partenaires politiques, des institutions publiques ou privées, l'économie, le tourisme et des particuliers.

Elle adapte ses moyens en fonction des besoins évalués dans le cadre de ses politiques régionales pour la culture, de l'enfance et de la jeunesse.

Elle confie à la culture, à l'enfance et à la jeunesse un rôle moteur dans les processus d'intégration et d'échanges intergénérationnels à l'échelle du district.

Elle positionne la Gruyère comme une entité forte à l'échelle du canton.

La contribution annuelle

La contribution annuelle globale est de CHF 10.- par habitant la première année.

Elle peut être adaptée jusqu'à concurrence de CHF 20.- par habitant au maximum.

La contribution annuelle est répartie entre les communes membres à raison de 25% au prorata de la population légale et de 75% au prorata de la population pondérée par l'indice de potentiel fiscal.

Dans un premier temps, Bulle maintient sa contribution annuelle au niveau de celle octroyée actuellement à l'Association CO2 ; Option Gruyère bénéficie ainsi d'un apport complémentaire de CHF 50'000.- environ.

La première enveloppe budgétaire d'Option Gruyère sera de CHF 610'000.- environ.

6. L'Association CO2

L'Association CO2 se maintient sous sa forme actuelle et poursuit sa mission de programmation et d'organisation des spectacles de la Saison culturelle CO2.

Les statuts de l'association sont révisés et adaptés.

Le comité de l'association est renouvelé ; il n'est plus composé principalement de représentants politiques désignés.

Le changement est effectif avec l'entrée en vigueur d'Option Gruyère.

L'Association CO2 bénéficie du soutien financier, entres autres partenaires, d'Option Gruyère.

www.co2-spectacle.ch

7. Le Plan directeur régional de la Gruyère

L'Atelier du futur, une journée participative de l'ARG, 12 avril 2019, Bulle, Espace Gruyère Horizon 2040

133 personnes issues du tissu politique, associatif et économique de la région, d'horizons et d'âges divers, participent à des groupes de réflexion par thèmes, à savoir : urbanisation, mobilité, économie, agriculture et ressources naturelles, patrimoine naturel et culturel.

Quelques pistes ressortent de la synthèse finale, dont :

- viser la qualité de l'aménagement et du développement, plutôt que la quantité ;
- être attentif à la qualité de vie, la proximité, la durabilité, l'emploi, la mobilité et la solidarité ;
- favoriser la vie des villages et des quartiers, les liens intergénérationnels ;
- maintenir les traditions, l'identité régionale et la cohésion sociale par le sport, la culture et les loisirs.

Association Régionale la Gruyère (ARG)

www.regiongruyere.ch/fr/arg/argportrait/

8. Quel monde après le COVID-19 ?

La maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) est une maladie infectieuse due à un coronavirus découvert récemment. La pandémie se propage en Suisse depuis le 25 février 2020. La Suisse est un des pays comptant le plus de cas de la maladie par rapport à la population. Au niveau mondial, l'épidémie devient une pandémie le 11 mars (OMS) ; l'Europe en devient l'épicentre le 13 mars.

Le 28 février, sur la base de la loi sur les pandémies, le Conseil fédéral interdit les rassemblements de plus de 1000 personnes, passant en « situation particulière ». Le 13 mars, alors que le nombre de cas dépasse les 500, le Conseil fédéral interdit les rassemblements de plus de 100 personnes, ferme les écoles et réintroduit des contrôles aux frontières ; parallèlement, de nombreux cantons annoncent des restrictions plus strictes. Le 16 mars, le Conseil fédéral déclare l'état de « situation extraordinaire » et prend des mesures uniformes pour tout le pays : rassemblements de plus de 5 personnes interdits, fermeture des commerces non essentiels, déploiement renforcé de l'armée et de la protection civile, fermeture partielle des frontières, confinement et mesures de télétravail.

Des mesures sont annoncées par le Conseil fédéral pour un déconfinement progressif en Suisse dès les 27 avril, 11 mai et 8 juin.

À l'échelle mondiale, plus de trois milliards de personnes sont confinées. L'économie, à l'arrêt partiel, subit une crise sans précédent ; un retour à la normale prendra du temps.

Un autre monde ?

Il faut penser ensemble l'art, la science, l'éducation et l'écologie. Et au centre, poser la question de la jeunesse. ... La première priorité c'est de s'adresser à la jeunesse et à l'enfance, faire en sorte que tous les enfants (du pays) puissent vraiment assister à des spectacles, aller dans des musées, rencontrer des artistes, s'ouvrir à ces curiosités. Tous et pas certains seulement. Pourquoi ne pas rendre, par exemple, le théâtre et la danse gratuits au-dessous de 14 ans ? Au moins pendant un an après le déconfinement, et puis on verra, au moins on aura essayé. Il s'agit là de choix économiques mais il faut un engagement de tous, y compris des plus grands artistes, pour lesquels la question de la transmission et de la jeunesse peut également devenir une priorité en ce moment.

Nous avons une responsabilité particulière à l'endroit de ces enfants du nouveau siècle parce que nos institutions appartiennent au siècle précédent, et qu'il s'agit de les repenser.

II. Conclusion

Le Conseil communal invite le Conseil général à adopter les statuts d'Option Gruyère Association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère, tels que présentés en annexe, en vue de leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

**Le Syndic
Jacques Morand**

**Le Secrétaire général
Raoul Girard**

Annexe : Statuts d'Option Gruyère
III.